

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 45 (1909)

Heft: 49

Anhang: Le bureau du Comité central de la Société pédagogique aux membres du corps enseignant de la Suisse romande

Autor: Perret, C. / Vauclair, E. / Frossard, C.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Bureau du Comité central de la Société pédagogique

aux membres du corps enseignant de la Suisse romande.

ST-IMIER, le 30 novembre 1909.

M

Nous recevons la bonne nouvelle que l'*Agenda des écoles* (année 1909) a produit un fort joli bénéfice. Ce résultat réjouissant nous engage à adresser de nouveau un chaleureux appel à tous nos collègues de la Suisse romande, pour les inviter à souscrire, un ou plusieurs exemplaires de l'édition de 1910, qui vient de paraître avec des adjonctions nouvelles du plus vif intérêt. Ce faisant, ils contribueront à la prospérité de notre **Caisse de Secours**, de cette institution bienfaisante et humanitaire par excellence, qui nous rend chaque année de précieux services, et qui mérite notre sollicitude la plus constante et la plus généreuse.

Nous avons, du reste, le plaisir de vous affirmer, que l'*Agenda* en question est une publication fort utile, capable de rendre les plus grands services aux maîtres et aux élèves de nos différents établissements d'instruction, et particulièrement aux jeunes gens qui fréquentent nos écoles supérieures et nos écoles secondaires.

Nous répétons que l'édition de 1910 contient des nouveautés, dont nos collègues sauront apprécier toute l'importance, et qu'ils seront agréablement surpris d'y retrouver, les formules momentanément laissées de côté en 1909.

Nous vous saurions donc gré, Monsieur et cher collègue, de faire une active propagande en faveur de cette publication, et d'adresser sans retard votre commande à notre trésorier-gérant, M.C. Perret, qui s'empressera d'y donner suite.

Le prix de l'exemplaire reste fixé à 1 fr. 50, expédié franc de port.

Comptant sur votre bienveillant et précieux concours pour le placement de cet Agenda, nous vous présentons nos plus cordiales salutations.

Au nom du Bureau de la Société pédagogique :

Le Secrétaire,

Le Gérant,

Le Président,

E. VAUCLAIR.

C. PERRET.

C. FROSSARD.

NB La Correspondance, les envois d'argent, les demandes de renseignements concernant l'Agenda des écoles doivent être adressés à M. Ch. Perret, gérant de l'Educateur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

Nous recommandons vivement à nos collègues de souscrire auprès du Gérant plutôt que d'acheter l'«agenda» en librairie, afin d'assurer à notre Caisse de secours un bénéfice aussi réjouissant que possible.

Les versements peuvent être faits au compte de chèques n° II, 123.

C. PERRET

A envoyer au délégué ou au gérant.

BULLETIN DE COMMANDE

Le soussigné désire recevoir exemplaire..... de l'

Agenda des Ecoles pour 1910

Prix : fr. 1.50.

même contre remboursement d'un seul exemplaire.

Le produit net sera versé dans la Caisse de Secours de la Société pédagogique la Suisse romande.

[illegible]

L'expédition sera faite tout de suite.

Affranchir
de
2 cent.

Monsieur C. PERRET, instituteur

Avenue de Morges, 24

LAUSANNE